

# BUDGET 2018 : LA BONNE ÉQUATION

Malgré une nouvelle réduction des dotations d'État, le budget de la ville s'équilibre sans altérer la qualité des services publics ni **actionner le levier fiscal**. **Voté chaque année** par le conseil municipal et soumis au contrôle de la préfecture, le budget est un acte fondamental de la vie de la commune car il détermine l'ensemble des actions qui seront entreprises.

**La ville reste fidèle à ses grandes orientations**, 2018 étant résolument marquée par les projets et réalisations en phase avec les engagements - notamment en matière d'éducation et d'amélioration du cadre de vie. Un endettement maîtrisé, une gestion stricte des dépenses de fonctionnement permettent

de continuer d'investir pour renforcer les services de proximité et d'entretenir le patrimoine communal. Ce budget contient deux axes prioritaires. Le premier concerne les infrastructures indispensables de la commune avec le début des travaux du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire et le second est l'amélioration du cadre de vie avec la création d'un parc public municipal, l'entretien de la voirie, l'amélioration de la propreté urbaine et la lutte contre les incivilités.

Le budget de la commune doit obligatoirement être voté en équilibre pour chacune de ses deux sections (fonctionnement et investissement) et le recours à l'emprunt est utilisé seulement pour les dépenses d'investissement et jamais pour les dépenses de fonctionnement.

## ENCORE PLUS D'ÉCONOMIES SONT NÉCESSAIRES !

**Malgré une nouvelle réduction des dotations d'État, le budget de la commune, voté en conseil municipal le 12 avril dernier, s'équilibre sans augmenter la fiscalité locale pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive.**



**Philippe Steudtner**  
Maire Adjoint  
Délégué aux Finances

*Vedène, comme toutes les communes de France, se trouve dans un contexte financier et fiscal de plus en plus contraint. Le désengagement pérenne de l'État, les mesures prises ou à venir en matière d'évolution des recettes, comme la suppression de la taxe d'habitation, ou le contrôle de l'évolution des dépenses et de l'endettement ancrent l'avenir financier dans un flou total pour les prochaines années.*

*Pourtant, rappelons que la dette des collectivités locales ne représente que 9% de la dette publique, alors qu'elles réalisent 70% des investissements publics.*

*Dans ce contexte donc, il a été privilégié pour 2018, en investissement, la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire pour 2,9 M€, tranche 1 tout en maintenant d'autres investissements pour environ 1 M€ dont 45% pour la remise en état de la voirie.*

*Ces choix ont été faits en ayant recours de façon maîtrisée à l'emprunt d'1,7 M€ permettant de maintenir le ratio d'endettement par habitant à un niveau acceptable soit une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, comme demandé par l'État.*

*N'oublions pas que pour atteindre les objectifs des années à venir notamment la poursuite et la fin de la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire, il conviendra plus que jamais de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement comme inscrite dans la présentation du budget 2018.*



## Vers la suppression des Dotations de Fonctionnement en 2021.

Pour Vedène, la baisse des dotations se traduit pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive par un manque à gagner de 885 702 € soit près de 65 % de moins !

Cette baisse des dotations aux collectivités locales, a débuté en 2013. A ce jour, le cumul a engendré une perte de recette de 3 008 581 €.

Le budget primitif 2018

s'élève à **22 365 460 €**

et s'équilibre en section de **fonctionnement**

à **16 092 561 €**

et en section **d'investissement**

à **6 272 899 €**

### Les grands équilibres du budget 2018

Le budget 2018 de la ville s'élève à 22 365 459 €, ainsi répartis : 16 092 561 € pour la section de fonctionnement et 6 272 899 € pour la section d'investissement.

### La section de fonctionnement

Cette section du budget est dédiée au fonctionnement des services municipaux et aux actions décidées par la ville. Les dépenses, qui comportent : les charges à caractère général, les frais de personnel, les subventions aux associations et aux autres structures, le remboursement de la dette, s'équilibrent grâce aux recettes que sont les dotations, les subventions, les recettes de la fiscalité locale et recettes d'exploitation des services.

Les charges de personnel sont en faible croissance de 0,88% par rapport au réalisé 2017 soit 8 700 000 €, conséquence de la mise en application de plusieurs mesures telles que : l'augmentation de la durée annuelle du temps de travail des agents de la collectivité suite à la révision du protocole d'accord, la mise en place du jour de carence par le gouvernement et la non augmentation du point d'indice.

Les autres charges de la gestion courante augmentent de 1,80% par rapport au réalisé 2017. Pour la deuxième année consécutive, la participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS) augmente de 9,13% pour atteindre 313 000 €.

Le montant des subventions dédié aux associations culturelles, sportives est de 170 535 €.

La subvention versée au CCAS reste stable soit 809 000€.

### La section d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, dont les recettes proviennent de l'autofinancement, du fonds de compensation de la T.V.A., des subventions et de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre l'amélioration du cadre de vie, les études et la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire ainsi que les travaux d'entretien du patrimoine communal. La totalité de ces dépenses dont les travaux de voirie comme la réfection des avenues Alphonse Daudet, Marius Jouveau, Charles de Gaulle, Fonderie et chemin de la Lorraine ainsi que l'extension des réseaux ERDF de la Vieille Grange, Cheval Blanc et de l'avenue de la Libération représentent une dépense totale d'équipement de 3 997 989 € (hors restes à réaliser 2017).

**A savoir :** L'augmentation des impôts locaux est due à l'évolution annuelle des bases fiscales votées par le Parlement.

### VOTE DES TAUX

Les taux d'imposition des ménages n'augmenteront pas en 2018

- > Taxe d'habitation : 15,82 %
- > Taxe sur le foncier bâti : 29.25%
- > Taxe sur le foncier non bâti : 75 %

### Suppression de l'exonération de 2 ans

Le conseil municipal du 24 mai a décidé de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



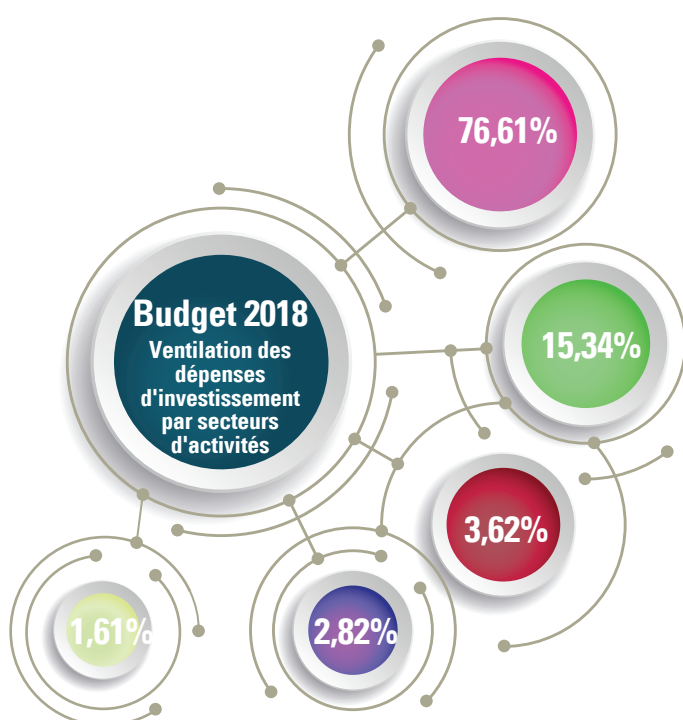
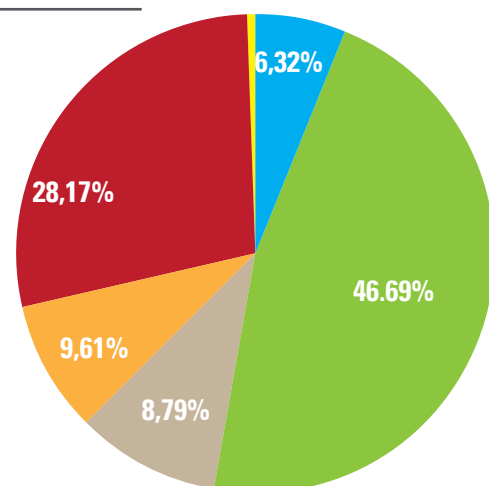
## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018 > 6 272 899 €

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT par chapitre budgétaire

> 3 640 835 € de recettes réelles d'investissement  
(hors opérations d'ordre) :

- 15 100 € de cessions foncières soit 0,41%
- 320 000 € de taxe d'aménagement soit 8,79%
- 350 000 € de FCTVA (fonds de compensation pour la TVA) soit 9,61%
- 230 061 € de subventions soit 6,32%
- 1 700 000 € d'emprunt soit 46,69%
- 1 025 675 € d'excédents antérieurs reportés soit 28,17%

> 1 392 000 € (autofinancement dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)



### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

> 3 997 989 € de dépenses réelles d'investissement  
(hors opérations d'ordre & hors restes à réaliser,  
hors dépenses imprévues de 102 500 € et  
remboursement du capital de 725 686 €) :

- 3 063 013 € d'équipements scolaires (construction 3<sup>ème</sup> groupe scolaire, études & équipements) soit 76,61%,
- 613 347 € de voirie, réseaux et espaces publics soit 15,34%,
- 144 544 € d'équipements sportifs soit 3,62%,
- 112 706 € de réhabilitation de patrimoine bâti hors patrimoine scolaire) soit 2,82%,
- 64 319 € divers équipements : logiciels et matériel informatique soit 1,61%

## LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipements (hors restes à réaliser de l'exercice 2017) s'élèvent à 3 997 989 €. Elles concernent principalement la création du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire pour 2 877 000 € (budget 2018), dans le cadre de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) de 7 200 000 € montant global estimé. Les dépenses d'immobilisations incorporelles, notamment les études, l'acquisition de logiciels et les subventions versées représentent la somme de 536 789 €.

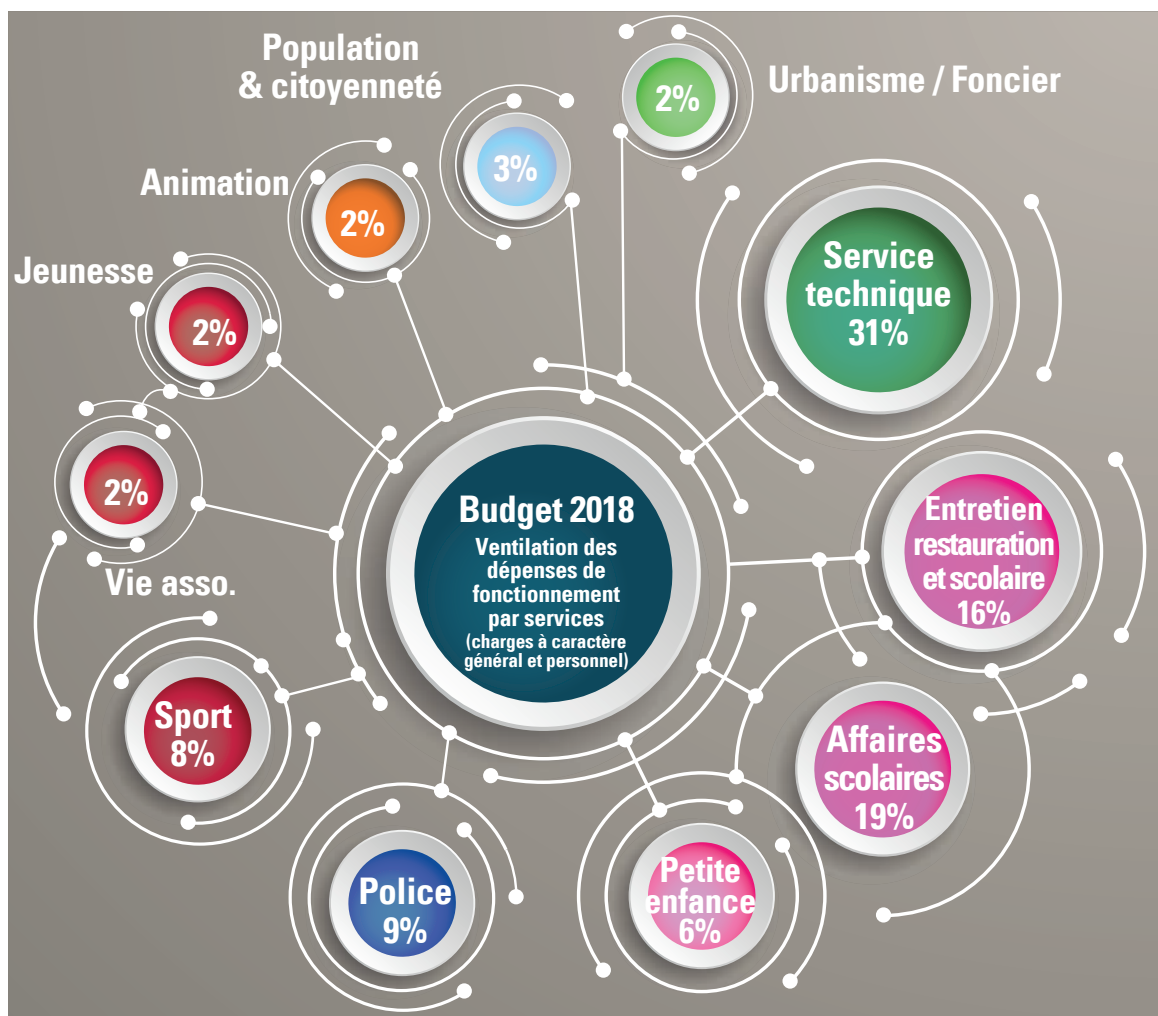
Les dépenses d'immobilisations corporelles pour les biens d'équipements s'élèvent à 990 200 € :

- |  |   |
|--|---|
| •450 000 € de travaux de voirie : réfection des avenues Alphonse Daudet, Marius Jouveau, Charles de Gaulle, de la Fonderie, chemin de la Lorraine, | •48 000 € d'extension du réseau ERDF,   |
| •186 000 € d'entretien du patrimoine bâti, dont 90 000 € pour la réhabilitation de la toiture de la piscine,                                       | •75 000 € de divers travaux de réhabilitation et d'aménagements dans les écoles,                                |
| •116 000 € de travaux de réhabilitation dans les bâtiments communaux,  | •31 000 € de matériel de défense incendie dont 26 000 € pour le remplacement de poteaux incendie sur la voirie, |
| •49 000 € pour le remplacement du matériel technique vétuste,  | •39 000 € Acquisition de mobilier pour les écoles dont une classe numérique                                     |

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 > 16 092 561 €

2 614 000 € > charges à caractère général  
8 700 000 € > charges de personnel  
115 128 € > atténuations de produits  
1 735 204 € > autres charges de gestion courante (dont 809 000 € pour le CCAS  
et 329 000 € de subventions aux associations et autres)  
312 125 € > charges financières  
17 000 € > charges exceptionnelles  
(hors écritures d'ordre)

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICES 8 561 217€ (LISTE NON-EXHAUSTIVE)



### RAPPEL DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2017

#### Amélioration du cadre de vie

- 344 000 € : pour la vidéo-protection (travaux sur les réseaux),
- 91 000 € pour l'extension ERDF chemin de la Vieille Grange, lotissement des Cerisiers (enfouissement) avenues de la Fonderie et de la Libération,
- 40 000 € pour l'abattage des platanes malades et la replantation.

#### Entretien et rénovation du patrimoine

##### > ÉCOLES

165 220 € de travaux d'accessibilité,  
115 200 € de divers travaux d'entretien comme le changement des menuiseries ou la sonorisation de l'école élémentaire Les Jardins.

##### > TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

- 155 715 € pour les équipements sportifs dont 135 000€ pour l'aménagement de la grange Dumas pour la Compagnie d'Arc de Vedène,
- 78 800 € pour la toiture de l'église St Thomas

##### > MATÉRIELS DE TRANSPORTS

- 160 000 € acquisition d'une balayeuse laveuse de voirie,
- 18 000 € acquisition d'un véhicule électrique.